

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 5 juillet 2021,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-huit membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 5 juillet 2021, a rendu l'avis suivant :

- **Dossier HCERES : Axes stratégiques de développement de l'établissement**, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente.

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 5 juillet 2021, a pris connaissance des points suivants :

- **Dispositif de l'œuvre collective**, sous la présidence de Marie-Karine LHOMME, Vice-présidente en charge de la formation ;
- **Information relative au 4ème Programme d'investissements d'avenir et ses déclinaisons**, sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Vice-présidente en charge de la recherche, des études doctorales et de la science ouverte.

Fait à Lyon, le 5 juillet 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 9 juillet 2021.